



Paris, le 16 novembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUE VEUT LA MAIRIE DE PARIS ?

Le 12 novembre 2012, la ville de Paris par la voix de son maire, Bertrand DELANOË, annonce un plan anti-pollution dont le contenu constitue un élargissement et un durcissement des mesures envisagées par l'expérimentation ZAPA.

Les organisations professionnelles du transport routier ont été les grandes oubliées de la consultation et des travaux sur le dossier ZAPA. Aujourd'hui, le maire de Paris enfonce le clou par l'annonce de nouvelles mesures impactant la circulation des marchandises et ce, une nouvelle fois, sans aucune concertation préalable.

Si l'interdiction des poids lourds de plus de 18 ans et des utilitaires de plus de 17 ans peut s'entendre, il est à craindre que la ville de Paris ait déjà en tête des évolutions futures très inquiétantes.

L'écotaxe poids lourds issue des projets de loi grenelle environnement, taxera dès l'été 2013 les véhicules de + 3,5 tonnes circulant sur un réseau de 15 000 km dont 10 000 km d'autoroutes non-concédées et de routes nationales, et plus de 5 000 km d'itinéraires sur routes départementales sur une base moyenne annoncée à ce jour de 12 centimes du kilomètre. Les routes franciliennes, dont le périphérique, l'A86 et l'A104 seront fortement impactées par ce dispositif. Qu'attend de plus la ville de Paris ? Le spectre du péage urbain ferait-il son retour ? À force de taxation, le résident parisien, déjà fortement impacté par le coût de l'immobilier, risque de voir s'affoler le prix de son caddy !

Que dire des annonces relatives à l'interdiction de circulation des véhicules en transit ? Quel est le sens exact de cette mesure, de quel type de transit parlons-nous et enfin sous quelle forme et avec quel moyen cette mesure sera-t-elle contrôlée ? Si les moyens existent, qu'ils soient en premier lieu mobilisés pour lutter contre l'activité illégale et le contrôle des règles de cabotage qui impactent chaque jour dramatiquement un peu plus le transport routier français.

Une fois de plus sous couvert d'une politique environnementale, le transport routier est injustement pointé du doigt. Pourtant, pour relever le défi du risque de changement climatique, il s'est engagé dans plusieurs actions avec l'objectif de réduire tant les émissions polluantes que les émissions de CO₂ notamment à travers une charte d'engagement volontaire qui s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique en phase avec les conclusions du grenelle de l'environnement.

80 % des marchandises circulent aujourd'hui par la route. Pénaliser aveuglement le transport routier impactera au final le portefeuille du consommateur.

L'OTRE Île-de-France et TLF Île-de-France demandent qu'une concertation immédiate soit ouverte avec les acteurs du secteur. Soucieux et conscients des enjeux importants que nous imposent les questions environnementales, les transporteurs routiers rappellent néanmoins les importantes difficultés économiques qu'ils traversent pour un secteur qui représente à lui seul 450 000 salariés.

Contact presse : OTRE : Jean Marc RIVERA 06 30 12 37 37 – Denis MIMOUN 06 20 93 58 15
TLF : Thierry SERVILE 06 72 12 35 52

OTRE Île-de-France - Organisation des Transporteurs Routiers Européens
56, boulevard Courcerin - lot 40 - 77183 CROISSY BEAUBOURG

Téléphone : 01 60 95 09 20 - Télécopie : 01 60 05 42 03 - Site : www.otre.org - Courriel : otre.ile-de-france@otre.org